

En conséquence, il est décidé que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la question des dettes et des taux d'intérêt à l'intérieur du pays et la possibilité de les réduire, soit par intervention directe, soit en renvoyant le problème au Comité permanent de la banque et du commerce, afin que la question soit approfondie et, si possible, résolue.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Vu la généralité du libellé de la résolution, le parrain fut prié de préciser dans un mémoire le cadre qu'il convenait, selon lui, de fixer à l'enquête du Comité. Ce mémoire paraît à la page 3A des témoignages imprimés.

Le Comité accepta la tâche qui lui était confiée, mais la réunion de la documentation retracée au Comité par l'auteur de la résolution constituait une entreprise en partie impossible. Par exemple, une réponse complète à la question relative au classement général du degré de richesse de tous les prêteurs d'argent exigerait un recensement complet de la richesse des particuliers aussi bien que des sociétés commerciales. Le Comité ne croit pas à la précision d'un tel recensement.

Bien que le statisticien du Dominion ait pu fournir, en puisant dans les archives existantes, une foule de statistiques pertinentes, le besoin s'impose d'autres données que seules vont permettre des enquêtes spéciales qui exigeront quelques semaines ou même quelques mois. Vu ces faits, il faut donc borner le cadre du rapport et ne pas y voir une revue complète des questions inscrites à l'ordre de renvoi.

Néanmoins, l'étude de la documentation recueillie jusqu'ici révèle des tendances susceptibles de supporter certaines conclusions. Elles sont exposées dans les paragraphes qui suivent:

I. DETTE PUBLIQUE—DOMINION DU CANADA

(a) Dette courante

La dette fondée non échue du Dominion totalisait au 31 mars 1933 la somme de \$2,715,910,607, dont il faut déduire \$66,001,724 de fonds d'amortissement. La dette fondée nette s'établit donc à \$2,649,908,883.

(b) Taux de l'intérêt

L'intérêt payable sur ce total était de \$127,239,499, soit un taux moyen de 4.68 p. 100. Sur les émissions d'obligations le taux varie de 2½ p. 100 sur l'emprunt de \$4,888,186, contracté à Londres en 1897, remboursable en 1947, à 5½ p. 100 sur les emprunts de la Victoire, échéances de 1933, 1934 et 1937.

Les témoignages entendus par le Comité indiquent une tendance descendante de l'intérêt en ces récentes années. Le rendement d'obligations-types du gouvernement fédéral utilisées par le Bureau de la statistique dans son index des taux d'intérêt à long terme, qui atteignait 5½ p. 100 en 1922, était descendu à 4½ p. 100 en 1933. Ce fléchissement du loyer de l'argent se reflète dans les taux d'intérêt courants payés sur les diverses catégories de dettes. Le taux moyen d'intérêt de la dette fondée du gouvernement fédéral s'établissait à 5.20 p. 100 en 1922 et à 4.97 p. 100 en 1932. Par suite des emprunts de conversion, la moyenne actuelle est de 4.68 p. 100.

Depuis que le Comité a ouvert ses séances, le taux d'intérêt sur les dépôts d'épargnes est descendu de 3 p. 100 à 2½ p. 100 aux banques, de 4 p. 100 à 3½ p. 100 aux sociétés de prêts et de fiducie, de 3 p. 100 à 2½ p. 100 à la caisse d'épargnes des postes et de 3 p. 100 à 2½ p. 100 au Bureau d'épargnes de la province d'Ontario.